Nogent-sur-Oise (60) : la septuagénaire avait été violée par son cambrioleur, Maran K., un Tunisien en situation irrégulière (MàJ : 12 ans de prison)

18/06/2022 à 0h33



MàJ (18/06/2022)

L'auteur du viol a été condamné ce vendredi par la cour d'assises de l'Oise à une peine de 12 ans de réclusion criminelle.

Du côté du ministère public, l'avocate générale s'est dite « frappée de cette incapacité à se reconnaître comme l'auteur d'un viol », ce « crime d'opportunité » pour lequel Emma Dorangeon avait requis 11 ans de prison. « Il a pu expliquer qu'il était venu chercher à manger dans cette maison mais il en a profité pour assouvir son appétit sexuel. » En guise de peine complémentaire, la cour a prononcé une interdiction définitive du territoire français pour Manran K.

Le Parisien

17/06/2022

COUR D'ASSISES DE L'OISE. Un homme de 36 ans comparaît ces jeudi 16 et vendredi 17 juin devant la cour d'assises de l'Oise pour une violente agression commise de nuit en janvier 2020.

[…]

Cette nuit-là, vers 3 h 30, la septuagénaire, qui vit seule, entend un bruit de verre cassé. Elle regarde dans la rue, puis part vérifier au rez-de-chaussée de sa maison. Dans l'escalier, un inconnu, s'éclairant avec la lampe de son téléphone, lui fait soudainement face. Il est entré dans le logement en passant par l'arrière et en cassant la vitre d'une porte-fenêtre. Irène, en pleurs, peine à raconter la scène devant les jurés. « *Il m'a poussée dans la chambre, et puis voilà.* » Elle ne parviendra pas à expliquer l'agression. L'homme, menaçant, lui a arraché sa chemise de nuit. Il a exigé une fellation, elle s'est débattue, il l'a violée.

[…]

L'homme, un Tunisien, est en situation irrégulière, il est déjà connu de la justice pour une affaire d'extorsion avec violences à Paris.

Deux ans plus tard, la Nogentaise est toujours fortement marquée. Sa maison est en vente. « *J'y suis encore par obligation.* » Elle pleure. « *Il y a des alarmes, mais je dors dans la chambre de mon petit-fils, la porte fermée à double tour. Je n'y arrive pas…* » « *Depuis, je suis morte, il m'a tout foutu en l'air* », avait-elle dit au juge d'instruction. « *Ce n'est plus tout à fait la même. On ne peut pas se remettre de ça* », dit sa fille. Son amie dit la même chose : « *Elle essaie de remonter la pente, mais c'est compliqué. Elle n'est plus comme avant.* »

Courrier-Picard